



## Camping municipal « Les Eygoires »

Route de Barcelonnette  
05160 Savines le Lac  
Tél : 04.92.44.20.48



Email : [camping.municipal.savineslelac@orange.fr](mailto:camping.municipal.savineslelac@orange.fr)

Site internet : [www.camping-savineslelac.fr](http://www.camping-savineslelac.fr)

### Bon de réservation chalet saison 2017

#### MES COORDONNEES :

Mr, Mme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél (obligatoire) : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_

Souhaite(nt) réserver un chalet à Savines-le-Lac et déclare(nt) avoir pris connaissance et accepter les conditions énoncées (feuille ci-jointe)

Période souhaitée : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Nombre d'adultes : \_\_\_\_\_ Nombre d'enfants : \_\_\_\_\_

#### Date de validité de l'option :

Les arrivées doivent s'effectuer **entre 16 et 19 heures**, et les départs **entre 9 et 11 heures**.  
Il est possible de réserver pour un week-end (deux nuitées consécutives), suivant la période.  
La taxe de séjour sera réglée sur place, une caution vous sera demandée à l'arrivée.

	OPTIONS	TOTAL
Tarif semaine ou nuitées désirées		
Animaux (2,30€/jour/animal)		
	Frais de dossier	8 €
	Total séjour	
	Acompte	
	Solde séjour	

Merci de nous retourner ce bulletin, daté et signé avec la mention « **lu et approuvé, bon pour accord** », accompagné de votre acompte sous huitaine (à l'ordre du Trésor Public)

A ..... le .....

Mention et signature



Camping municipal Les Eygoires – Route de Barcelonnette – 05160 Savines le Lac  
+33 (0) 4 92 44 20 48 – [camping.municipal.savineslelac@orange.fr](mailto:camping.municipal.savineslelac@orange.fr)  
[www.camping-savineslelac.fr](http://www.camping-savineslelac.fr)

## **Conditions générales de réservation**

Toute réservation est personnelle et ne peut être cédée à d'autres personnes.

Toute réservation n'est effective qu'après versement des arrhes et après confirmation de notre part.

Conditions d'annulation :

- A plus de 30 jours avant la date du séjour : restitution des arrhes (demande par lettre recommandée)
- A moins de 30 jours avant la date du séjour : perte des arrhes

En cas de retard d'arrivée de plus de 24 heures, non signalé de votre part, votre réservation sera considérée comme annulée et l'emplacement réservé pourra être attribué à un autre client.

L'engagement de réservation entraîne l'acceptation du Règlement Intérieur du camping.

